



COMITÉ SOCIAL ADMINISTRATION Académie d'Amiens du 9 décembre 2025
Complément Indemnitaire Annuel (CIA) sur les traitements de décembre 2025

Il est versé aux personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé titulaires, stagiaires et contractuels en fonction des éléments pris en compte pour l'année 2025 :

- Modalités de service
- Temps de services au cours de l'année 2025
- Promotions (prise en compte des durées de présence dans les différentes catégories)

Montants forfaitaires (pour un agent ayant exercé à temps complet sur l'intégralité de l'année) :

Catégorie	Fonctions	Forfait CIA 2024	Forfait CIA 2025	Progression en €	Progression en %
Catégorie A	Rectorat – chef de division DSDEN – chef de service mutualisé EPLE – agent comptable	825 €	908 €	83 €	+ 10,06 %
AAE IGR IGE ASI	Rectorat – adjoint(e) chef de division, service interacadémique DSDEN : chef de division EPLE: Secrétaire générale catégories 4 et 5	705 €	776 €	71 €	+ 10,07 %
	Autres fonctions	590 €	649 €	59 €	+ 10,00 %
Catégorie B SAENES Technicien	Services – chefs de service, chefs de cabinet EPLE – SG EPLE, fondé de pouvoir, responsable cuisine centrale, service mutualisé	590 €	649 €	59 €	+ 10,00 %
	Autres fonctions	470 €	517 €	47 €	+ 10,00 %
Catégorie C ADJAENE SATRF		415 €	457 €	42 €	+ 10,12 %
Personnel smédico-sociaux	Médecin conseiller technique du recteur	825 €	1 258 €	433 €	+ 52,48 %
	Infirmière et CTSS - CT Recteur	825 €	908 €	83 €	+ 10,06 %
	Médecins CT DASEN	705 €	1 126 €	421 €	+ 59,72 %
	Infirmières et CTSS CT DASEN	705 €	776 €	71 €	+ 10,07 %
	Médecins de l'éducation nationale	590 €	999 €	409 €	+ 69,32 %
	Personnels infirmiers et sociaux	590 €	649 €	59 €	+ 10,00 %

Pour les médecins de l'éducation nationale et les médecins conseillers techniques, en plus de cette augmentation de 10%, une progression forfaitaire de 350 € est mise en œuvre en application des directives ministérielles.

Des questions : snalc@snalc-amiens.fr